

abitibi ouest

*Riche
de nature*

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PLAN D'ACTION TERRITORIAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2024-2029



Page couverture – Crédit photo :
MRC d'Abitibi-Ouest

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	5
2.	PROCESSUS D'ÉLABORATION	5
3.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
3.1	INDICE DE VITALITÉ DU TERRITOIRE	6
3.2	UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET EN DÉCROISSANCE	6
3.3	UNE SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE QUI FRAGILISE UNE PARTIE DE LA POPULATION	7
4.	PRIORITÉS TERRITORIALES	10
4.1	PRIORITÉS D'INTERVENTION.....	10
	<i>4.1.1 Sécurité alimentaire.....</i>	<i>10</i>
	<i>4.1.2 Santé mentale et lutte aux dépendances</i>	<i>10</i>
	<i>4.1.3 Transport collectif et mobilité des personnes.....</i>	<i>10</i>
	<i>4.1.4 Valorisation de la réussite éducative.....</i>	<i>10</i>
	<i>4.1.5 Logement social et abordable</i>	<i>10</i>
4.2	OBJECTIFS, PISTES D'ACTIONS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
	<i>4.2.1 Sécurité alimentaire.....</i>	<i>11</i>
	<i>4.2.2 Santé mentale et lutte aux dépendances</i>	<i>11</i>
	<i>4.2.3 Transport collectif et mobilité des personnes.....</i>	<i>11</i>
	<i>4.2.4 Valorisation de la réussite éducative.....</i>	<i>12</i>
	<i>4.2.5 Logement social et abordable</i>	<i>12</i>
5.	GOVERNANCE	13
5.1	ALLIANCES RÉGIONALES POUR LA SOLIDARITÉ	13
5.2	CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	13
5.3	COMITÉ RÉGIONAL	13
5.4	REPRÉSENTANT TERRITORIAL.....	13
	<i>5.4.1 Comité d'analyse</i>	<i>14</i>
5.5	TABLE DE CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST	14
5.6	CELLULES THÉMATIQUES	14
6.	MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.....	15
6.1	MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	15
6.2	ÉVALUATION ET SUIVI DU PLAN D'ACTION.....	15
7.	MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS.....	16
7.1	MODALITÉS GÉNÉRALES.....	16
	<i>7.1.1 Demandeurs admissibles</i>	<i>16</i>
	<i>7.1.2 Projets admissibles</i>	<i>16</i>

7.1.3	Dépenses admissibles	16
7.2	AIDE FINANCIÈRE.....	17
7.2.1	Nature de l'aide financière accordée.....	17
8.	MODALITÉS DE DÉPÔT, D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DES PROJETS	17
8.1	MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS.....	17
8.2	ANALYSE ET SÉLECTION DES PROJETS	18
9.	CONCLUSION	18
ANNEXE 1 INSTANCES DE CONCERTATION EXISTANTES		20
ANNEXE 2 MATRICE DÉCISIONNELLE.....		22
ANNEXE 3 PLAN D'ACTION.....		24

1. MISE EN CONTEXTE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) (ci-après nommée la « Loi ») a été adoptée en 2002. Elle vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté.

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet la participation des collectivités locales au développement de projets structurants pouvant intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le Fonds soutient principalement :

- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En Abitibi-Témiscamingue, la mise en oeuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) qui agit comme mandataire et fiduciaire de la Convention. Cette dernière est assistée des représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région qui ont déterminé des priorités à l'échelle locale et régionale.

C'est dans le respect des spécificités de chaque territoire de MRC et dans le souci d'optimiser les ressources existantes en développement social et communautaire que notre région a opté pour une structure de gouvernance permettant de rapprocher les décisions des milieux locaux et ainsi permettre une approche du bas vers le haut.

Le *Plan d'action territorial en développement social 2024-2029* vise à mobiliser les acteurs du territoire autour d'une vision commune afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'améliorer les conditions de vie de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION

L'élaboration du plan s'appuie sur une démarche de consultation des partenaires du milieu ainsi que les différentes planifications stratégiques déjà présentes sur le territoire.

La démarche comprenait les étapes suivantes :

- Mise en place d'un comité de travail;
- Analyse des données territoriales et régionales;
- Consultation des partenaires communautaires, institutionnels et municipaux;
- Journée de co-crédation tenue le 12 juin 2025;
- Mise en place de la Table de concertation en développement social;
- Validation des priorités territoriales;
- Arrimage avec les orientations régionales et les planifications existantes.

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Bordée à l'ouest par la frontière ontarienne et au nord par le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, la MRC d'Abitibi-Ouest s'étend sur une superficie de 3 415 km² à l'extrémité nord-ouest de l'Abitibi-Témiscamingue. Les 20 584 personnes qui occupent le territoire sont réparties dans 21 municipalités et 2 territoires non organisés. Près de la moitié de la population (49%) habite dans un milieu urbain, soit à La Sarre ou à Macamic et l'autre moitié demeure en milieu rural, dans des localités dont la taille moyenne est d'environ 500 habitants.

Depuis plusieurs années, la MRC d'Abitibi-Ouest fait face à de nombreux défis sur plusieurs plans de son développement socioéconomique. En effet, sa situation géographique, l'étendue de son territoire et le vieillissement de la population sont d'importants freins à l'essor naturel de la vitalité du milieu. Malheureusement, l'indice de vitalité économique classe la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cinquième quintile par rapport aux autres territoires québécois.

3.1 INDICE DE VITALITÉ DU TERRITOIRE

L'indice de vitalité économique des territoires est produit par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du MAMH. Son objectif est de définir les territoires présentant des enjeux en termes de vitalisation et de comparer ces derniers de manière simple et concise sous forme de 5 quintiles. Le premier quintile renfermant les territoires les plus vitalisés jusqu'au cinquième qui contient les territoires qui accusent un plus grand retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des MRC québécoises. Cet indice est mesuré tous les deux ans et son calcul de l'IVÉ se base sur les trois indicateurs suivants :

- Le revenu total médian des 18 ans et plus – Niveau de vie de la population
- Le taux de travailleurs de 25-64 ans – Dynamisme du marché du travail
- Le taux d'accroissement annuel moyen de la population – Dynamisme démographique

En 2022, la MRC d'Abitibi-Ouest se classait au 86^e rang (sur 104 MRC) avec un indice de vitalité économique de -6,32. De façon plus spécifique, les données pour chacun des indicateurs étaient les suivantes :

- Le revenu total médian des 18 ans et plus – 42 100 \$ (60^e rang)
- Le taux de travailleurs de 25-64 ans – 75,9 (70^e rang)
- Le taux d'accroissement annuel moyen de la population – 0,1 (94^e rang)

L'indice de vitalité économique de la MRC d'Abitibi-Ouest met en évidence le fait que la démographie représente un obstacle majeur auquel doit faire face l'économie du territoire. Il s'agit d'ailleurs d'un obstacle de nature structurel, en ce sens que la démographie représente, avec la productivité, l'un des déterminants de la croissance économique de long terme.

3.2 UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET EN DÉCROISSANCE

La MRC d'Abitibi-Ouest compte 20 446 habitants en 2023. Elle est la seule MRC de la région ayant connu une décroissance démographique au cours de la dernière décennie (-2,3 % entre 2013 et 2023). Le vieillissement de la population y est particulièrement marqué puisque 25,2 % des résidents sont âgés de 65 ans et plus, soit la proportion la plus élevée de la région. Plus de la moitié de la population vit également en milieu rural, ce qui accentue les défis liés à l'accès aux services, à la mobilité et au maintien des personnes dans leur communauté.

Constats

- Diminution de la population;
- Vieillissement accéléré;
- Besoins croissants en mobilité, logement adapté et soutien à domicile.

3.3 UNE SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE QUI FRAGILISE UNE PARTIE DE LA POPULATION

Malgré une économie reposant sur les secteurs forestier, agricole et manufacturier, plusieurs indicateurs témoignent d'une fragilité socioéconomique importante. Le revenu moyen des ménages est inférieur à la moyenne régionale et la dépendance aux transferts gouvernementaux demeure élevée. La MRC affiche également le taux le plus élevé de personnes sans diplôme d'études secondaires de la région (23 %) ainsi que la proportion la plus élevée d'aînés bénéficiant du Supplément de revenu garanti (49,6 %).

Constats

- Faible niveau de scolarisation;
- Revenus inférieurs à la moyenne régionale;
- Forte vulnérabilité économique chez les personnes aînées;
- 61 % de la population n'atteint pas le seuil minimal de littératie.

3.4 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN ENJEU PRIORITAIRE

Les données démontrent que l'accès à une alimentation saine et abordable représente un défi grandissant sur le territoire. Selon le portrait territorial de Centraide Abitibi-Témiscamingue Nord du Québec, huit municipalités présentent des caractéristiques associées à un faible accès à des commerces offrant des aliments de qualité, touchant environ 13 % de la population. Les partenaires du milieu observent également une hausse constante de la fréquentation des comptoirs alimentaires et des demandes d'aide de première nécessité.

Les caractéristiques démographiques du territoire, notamment le vieillissement, la faible mobilité et la présence de plusieurs communautés rurales éloignées des centres de services, contribuent à accentuer les risques d'insécurité alimentaire.

Forces

- Réseau communautaire mobilisé;
- Présence d'initiatives alimentaires locales;
- Forte capacité de concertation.

Constats

- Déserts alimentaires (secteur géographique où l'accès à des aliments est inexistant) et marais alimentaires (secteur géographique où l'accès à des aliments sains est limité);
- Coût élevé du panier d'épicerie;
- Mobilité limitée;
- Hausse de la demande d'aide alimentaire;
- Coordination des initiatives à renforcer.

La sécurité alimentaire constitue l'enjeu présentant le plus grand potentiel de mobilisation collective à court terme. Elle touche simultanément les familles, les aînés, les personnes seules, les jeunes et les ménages à faible revenu tout en étant étroitement liée aux enjeux de santé, de logement et de transport.

3.5 SANTÉ MENTALE ET LUTTE AUX DÉPENDANCES

La santé mentale représente un enjeu majeur pour la population de l'Abitibi-Ouest. Les données du CISSSAT indiquent que 15,6 % des adultes présentent un trouble mental diagnostiqué comparativement à 10,9 % au Québec. La prévalence des troubles anxio-dépressifs atteint 9,2 %, soit un niveau supérieur à la moyenne provinciale. Le taux de mortalité par suicide demeure également préoccupant avec environ 24 décès pour 100 000 habitants.

De plus, la consommation excessive et/ou régulière peut entraîner des troubles tels que l'abus et la dépendance, les troubles mentaux, les malaises physiques et les intoxications.

Les consultations menées auprès des partenaires ont également mis en évidence les préoccupations liées à l'isolement social, à l'épuisement des proches aidants et à l'accessibilité des ressources de soutien.

Constats

- Prévalence élevée des troubles mentaux et accroissement de la détresse psychologique;
- Isolement social accru chez certains groupes;
- Taux de suicide élevé;
- Besoins de prévention, de soutien et d'accompagnement;
- Importance de renforcer les réseaux d'entraide;
- Délais et difficultés d'accès aux ressources d'aide.

3.6 MOBILITÉ ET TRANSPORT COLLECTIF

La dispersion géographique de la population et la prédominance des milieux ruraux créent des obstacles importants à l'accès aux services, à l'emploi, aux activités communautaires et aux ressources de soutien.

Constats

- Précarité ou inexistence de transport collectif et à un coût élevé;
- L'importante dispersion de la population sur le territoire, avec plus de la moitié des habitants vivant en milieu rural, renforce les enjeux d'accessibilité aux services et de mobilité.

Bien que les données quantitatives documentent peu directement cet enjeu, celui-ci est ressorti de façon constante lors des consultations territoriales et de la journée de co-création. Les besoins sont particulièrement importants pour :

- Les personnes âgées;
- Les personnes à faible revenu;
- Les jeunes;
- Les personnes sans véhicule;
- Les citoyens devant accéder à des services spécialisés à l'extérieur de leur municipalité.

Le transport apparaît également comme un déterminant transversal influençant directement l'accès à l'alimentation, à la santé et à l'éducation.

3.7 VALORISATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Bien qu'elle soit identifiée comme une priorité à moyen terme, la réussite éducative demeure un enjeu structurant pour le développement social du territoire.

Les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) démontrent que 33 % des enfants de maternelle présentent une vulnérabilité dans au moins un domaine

de développement. Les garçons sont particulièrement touchés (38 % contre 21 % chez les filles). Les vulnérabilités sont davantage présentes dans les milieux défavorisés et chez les enfants vivant diverses situations de précarité.

Parmi la population âgée de 15 ans et plus, 31 % ne détiennent aucun diplôme. Si on se limite aux personnes âgées entre 25 et 64 ans, cette proportion diminue à 22 %. Par ailleurs, près de 80 % des élèves du territoire fréquentent des écoles situées dans des milieux vulnérables, ce qui peut augmenter les risques de décrochage scolaire. Dans ce contexte, le taux de décrochage scolaire a connu une hausse importante au cours des dernières années pour atteindre 21 %. Cette problématique est particulièrement plus accentuée chez les garçons.

D'autre part, une forte proportion de la population âgée de 15 ans et plus, soit 61 %, n'atteint pas le seuil minimal de littératie, un niveau largement supérieur à celui de l'ensemble du Québec, qui est de 47,7 %.

3.8 LOGEMENT ET CONDITIONS DE VIE

Le logement constitue un enjeu émergent et préoccupant pour plusieurs ménages. Près de 20 % des ménages consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement. Environ 11 % des ménages locataires présentent des besoins impérieux de logement, soit parce que leur logement est trop coûteux, inadéquat ou nécessite des réparations majeures. L'offre de logements sociaux et abordables demeure stable malgré une demande croissante.

Le vieillissement de la population accentuera également les besoins en logements adaptés au cours des prochaines années.

4. PRIORITÉS TERRITORIALES

La MRC d'Abitibi-Ouest désire bâtir ses interventions autour de priorités flexibles qui sauront évoluer au fil de la mise en œuvre des différents plans d'action concertés de notre territoire. Se faisant, l'adaptation sera le mot d'ordre qui guidera les actions des prochaines années afin de modifier et d'adapter la pratique à la réalité de notre territoire.

L'analyse des données quantitatives et des consultations territoriales met en lumière trois enjeux prioritaires nécessitant une mobilisation immédiate :

- La sécurité alimentaire;
- La santé mentale et lutte aux dépendances;
- La valorisation de la réussite éducative;

Deux autres enjeux structurants demeurent au cœur de la vision territoriale et feront l'objet d'un déploiement progressif :

- Le transport collectif et mobilité des personnes;
- Le logement social et abordable.

Cette hiérarchisation reflète à la fois les besoins documentés du territoire et la capacité actuelle des partenaires à agir collectivement sur ces enjeux.

4.1 PRIORITÉS D'INTERVENTION

4.1.1 Sécurité alimentaire

L'augmentation du coût de la vie et des denrées alimentaires entraîne une hausse importante des besoins d'aide alimentaire. Plusieurs initiatives sont présentes sur le territoire, mais une meilleure coordination et une vision commune sont nécessaires afin de renforcer l'accessibilité et l'autonomie alimentaire.

4.1.2 Santé mentale et lutte aux dépendances

Les partenaires constatent une augmentation de la détresse psychologique, de l'isolement social et des besoins de soutien psychosocial.

4.1.3 Transport collectif et mobilité des personnes

Le transport représente un obstacle majeur à l'accès aux services, à l'emploi, à la formation et aux activités sociales.

4.1.4 Valorisation de la réussite éducative

La réussite éducative demeure un facteur déterminant de l'inclusion sociale et du développement économique du territoire.

4.1.5 Logement social et abordable

Le manque de logements abordables constitue un frein à l'attractivité, à la rétention de population et à la stabilité résidentielle.

4.2 OBJECTIFS, PISTES D' ACTIONS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Des objectifs opérationnels ont été déterminés pour chacune des priorités d'intervention. Les pistes d'actions et indicateurs de performance seront identifiés ultérieurement sur la base de différents critères permettant d'évaluer la capacité de chacune des actions proposées à intervenir sur les causes profondes de l'enjeu, au-delà de sa résolution ponctuelle (voir Matrice décisionnelle à l'annexe 2).

4.2.1 Sécurité alimentaire

TRANSFORMATION RECHERCHÉE

Toutes les personnes de l'Abitibi-Ouest ont accès à une alimentation saine, suffisante, abordable et de proximité grâce à un système alimentaire territorial concerté et durable.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Renforcer la concertation territoriale en sécurité alimentaire;
- Optimiser les ressources et les initiatives existantes;
- Favoriser le développement d'initiatives structurantes en autonomie alimentaire;
- Améliorer l'accès aux aliments pour les populations vulnérables.

PISTES D' ACTION POSSIBLES

- Création et animation de la cellule sécurité alimentaire;
- Cartographie des ressources existantes;
- Élaboration d'une stratégie territoriale;
- Soutien aux projets alimentaires collectifs;
- Développement de partenariats avec le secteur agricole.

4.2.2 Santé mentale et lutte aux dépendances

TRANSFORMATION RECHERCHÉE

Les citoyens disposent d'un environnement favorisant le bien-être psychologique, la prévention et l'accès à des ressources adaptées.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Soutenir les mécanismes de concertation existants;
- Réduire l'isolement social;
- Favoriser l'accès aux ressources de soutien;
- Développer des projets collectifs favorisant le mieux-être.

4.2.3 Transport collectif et mobilité des personnes

TRANSFORMATION RECHERCHÉE

Les citoyens peuvent se déplacer efficacement et accéder minimalement aux services essentiels, peu importe leur lieu de résidence.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Soutenir le développement du transport collectif territorial;
- Améliorer l'accès aux services pour les populations vulnérables;
- Favoriser les solutions de mobilité adaptées au contexte rural.

4.2.4 Valorisation de la réussite éducative

TRANSFORMATION RECHERCHÉE

Les jeunes disposent des conditions nécessaires à leur réussite éducative et à leur pleine participation sociale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la mobilisation des partenaires du milieu éducatif;
- Appuyer les initiatives axées sur le développement des compétences dès la petite enfance, et ce, jusqu'à la vie adulte;
- Soutenir les initiatives favorisant la persévérance scolaire;
- Renforcer les liens entre les jeunes, leur famille et leur communauté.

4.2.5 Logement social et abordable

TRANSFORMATION RECHERCHÉE

Tous les ménages ont accès à un logement adéquat, abordable et adapté à leurs besoins.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la concertation autour des enjeux du logement.
- Soutenir le développement de solutions résidentielles adaptées.
- Améliorer les connaissances sur les besoins du territoire.

5. GOUVERNANCE

5.1 ALLIANCES RÉGIONALES POUR LA SOLIDARITÉ

Les Alliances régionales pour la solidarité s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles ont pour objectif de soutenir la concertation régionale et territoriale afin de mettre en oeuvre des actions structurantes, adaptées aux réalités locales, et contribuant à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et exclusion sociale.

En Abitibi-Témiscamingue, l'Alliance régionale mise sur une approche ascendante, c'est-à-dire que les décisions et les actions directes en lien avec le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale émanent de chaque territoire de MRC. Cela permet aux acteurs clés de chaque milieu, en respect à leurs spécificités et réalités territoriales, d'agir sur leurs priorités.

5.2 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) agit à titre de mandataire et fiduciaire de l'Alliance régionale pour la solidarité 2024-2029. À ce titre, elle est cosignataire de la Convention d'aide financière conclue avec les cinq MRC/Ville du territoire et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

En tant que partenaire régional de premier plan, la CPAT assure la mise en œuvre administrative et financière de l'Alliance, en collaboration avec le comité régional et conformément aux orientations gouvernementales.

5.3 COMITÉ RÉGIONAL

Le comité régional joue un rôle central dans la gouvernance et la mise en œuvre de l'Alliance régionale pour la solidarité 2024-2029. En appui à la CPAT, il veille à la cohérence des actions, à la mobilisation des partenaires et à l'alignement des travaux avec les orientations gouvernementales.

5.4 REPRÉSENTANT TERRITORIAL

Chaque MRC identifie un organisme à titre de représentant de l'Alliance locale de son territoire. Ce dernier agit comme pivot de la mise en œuvre locale. Il assure la coordination des travaux de l'Alliance sur son territoire, facilite la circulation de l'information et veille à un arrimage constant entre les instances locales et régionales, ainsi qu'au suivi auprès de la MRC.

À ce titre, la MRC d'Abitibi-Ouest a notamment pour rôle de:

- Coordonner et contribuer à la concertation territoriale en développement social liée à l'Alliance ;
- Assurer la circulation de l'information entre la MRC, le comité régional et les partenaires locaux ;
- Soutenir l'identification des besoins et priorités territoriales en concertation avec les acteurs du milieu ;
- Accompagner les promoteurs de projets dans le développement, le dépôt et le suivi de leurs initiatives ;
- Veiller à l'alignement des projets avec les priorités locales, régionales et les orientations du FQIS ;
- Assurer le suivi des projets financés et contribuer à la reddition de comptes ;
- Favoriser la mobilisation et la participation des partenaires, incluant les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- Représenter son territoire au comité régional et y assurer une rétroaction continue ;
- Veiller à l'implication des partenaires clés au sein de la concertation.

5.4.1 Comité d'analyse

Nommé par le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, le comité d'analyse regroupe des acteurs du milieu concernés par le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il a notamment pour rôle de :

- Identifier les enjeux, les besoins et les priorités du territoire ;
- Contribuer à la définition des orientations locales en cohérence avec le Plan d'action régional concerté ;
- Analyser les projets et formuler des recommandations au conseil d'administration de la MRC;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des partenaires du territoire ;
- Assurer la prise en compte du point de vue des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- Contribuer au suivi global des actions sur le territoire.

Le Comité est composé de représentants des organismes suivants :

- ROCAO
- CJEAO
- Résident impliqué dans un organisme du milieu
- MRC d'Abitibi-Ouest
- Service Québec (membre observateur)

5.5 TABLE DE CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC D'ABITIBI-UEST

La Table de concertation en développement social de la MRC d'Abitibi-Ouest vise à favoriser la collaboration entre les organismes communautaires et institutionnels du territoire afin d'identifier des priorités communes et d'orienter stratégiquement les projets de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle a notamment pour rôle de :

- Favoriser la mobilisation et la concertation des partenaires du territoire ;
- Contribuer au suivi global des actions sur le territoire ;
- Suivre l'évolution des cellules thématiques et leurs projets ;
- Valider les priorités thématiques ;
- Soutenir par la coordination et l'intégration ;
- Célébrer les résultats obtenus et ajuster au besoin ;
- Suivi de l'évolution des problématiques territoriales.

Son mandat est complémentaire à celui des différents comités ou tables locales de concertation en actions communautaires (Liste fournie à l'annexe 1) se rencontre périodiquement afin de définir et coordonner les interventions requises sur le terrain.

5.6 CELLULES THÉMATIQUES

Les cellules thématiques portent sur des enjeux précis et travaillent à la mise en œuvre de projets et/ou d'actions spécifiques découlant des priorités territoriales. Elles ont notamment pour rôle :

- Développement de projets spécifiques ;
- Mise en œuvre opérationnelle des initiatives ;
- Évaluation des impacts et ajustements.

Dans la plupart des cas, une table locale de concertation ou un comité existant pourrait remplir ce rôle.

6. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

6.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Un plan d'action sera déployé progressivement en fonction du niveau de priorisation déterminé pour chacune des priorités d'intervention. Ce plan sera actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution des travaux des différents comités de travail, des besoins et des opportunités.

PÉRIODE	ACTIONS
2025-2026	• Concertation et planification • Mise en œuvre de la Table de concertation en développement social et identification des Comités de travail • État de situation des travaux des différents comités et tables locales de concertation en action communautaire • Distribution des mandats et/ou mise en place des cellules thématiques
2026-2027	• Actions et indicateurs de performances – Sécurité alimentaire • Actions et indicateurs de performances – Santé mentale et lutte aux dépendances • Actions et indicateurs de performances – Valorisation de la réussite éducative
2027-2028	• Mise en œuvre – Sécurité alimentaire • Mise en œuvre – Santé mentale et lutte aux dépendances • Mise en œuvre – Valorisation de la réussite éducative • Actions et indicateurs de performances – Transport collectif et mobilité des personnes • Actions et indicateurs de performances – Logement social et abordable
2028-2029	• Mise en œuvre – Sécurité alimentaire • Mise en œuvre – Santé mentale et lutte aux dépendances • Mise en œuvre – Transport collectif et mobilité des personnes • Mise en œuvre – Valorisation de la réussite éducative • Mise en œuvre – Logement social et abordable

6.2 ÉVALUATION ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

Un bilan annuel sera réalisé afin de mesurer:

- Le niveau de mobilisation des partenaires ;
- L'avancement des actions ;
- Les retombées pour la population ;
- Les ajustements nécessaires.

7. MODALITÉS D'APPUI AUX PROJETS

Cette section résume les modalités applicables au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) visant à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lequel découle de la Convention d'aide financière 2024-2029 – Alliances pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales. Les conditions inscrites à cette entente ont préséance sur celles du présent document. Par conséquent, la MRC se réserve le droit d'apporter les modifications nécessaires, le cas échéant, pour assurer le respect de cette entente.

7.1 MODALITÉS GÉNÉRALES

7.1.1 Demandeurs admissibles

Les demandeurs suivants sont admissibles à recevoir une aide financière :

- Les municipalités, les organismes municipaux ainsi que les conseils de bande des communautés autochtones ;
- Les organismes à but non lucratif ;
- Les coopératives à but non lucratif ;
- Les centres de recherche.

Tous les demandeurs admissibles doivent exercer leurs activités sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, et leur siège social doit être situé au Québec.

Certains organismes ne sont pas admissibles à un financement du Fonds : les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les CISSS et les CIUSSS, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire.

7.1.2 Projets admissibles

- Les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, incluant les projets de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ;
- Les initiatives structurantes ou expérimentales ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

7.1.3 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont :

- Les coûts pour la préparation des plans d'action concertés ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation ;
- Le versement de soutien financier à des organismes admissibles pour la réalisation d'initiatives ;
- Le salaire des ressources humaines directement reliées à la mise en œuvre de la convention ;
- Les dépenses de déplacement, d'hébergement et d'alimentation, ne dépassant pas les barèmes en vigueur dans la fonction publique québécoise ;
- Les dépenses administratives ne dépassant pas 10 % des dépenses admissibles¹.

¹ Les frais d'administration doivent être en lien direct avec le projet et peuvent comprendre : les frais reliés à l'encadrement des ressources, à la comptabilité, au secrétariat, à la poste, à la messagerie, à la publicité, etc.

7.1.4 Dépenses non admissibles

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- Les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation ;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir ;
- Le financement des initiatives déjà réalisées ;
- Les dépenses remboursées par un autre programme ;
- Les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers, de terrains ou de véhicules de transport ;
- Les dépassements de coûts ;
- Le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

7.2 AIDE FINANCIÈRE

7.2.1 Nature de l'aide financière accordée

L'aide financière est accordée sous forme de contribution non remboursable.

Si, à la fin du projet, son coût est moindre que celui prévu, le montant de l'aide financière pourra être revu à la baisse de manière à ne jamais dépasser le pourcentage maximal autorisé des dépenses admissibles. Lorsque le montant investi est supérieur à celui prévu, le montant de l'aide financière demeure celui prévu à l'entente.

7.2.2 Contribution du demandeur

L'aide financière ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles du projet. Les éléments suivants pourront servir à titre de contribution du milieu²:

- La contribution financière des partenaires non gouvernementaux ;
- L'apport du milieu par une contribution en biens et services (jugé raisonnable).

Dans la détermination de la contribution du milieu, la valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée. La contribution du Fonds est considérée comme une contribution gouvernementale.

8. MODALITÉS DE DÉPÔT, D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Des modalités claires de dépôt, d'analyse et de sélection des projets ont été établies afin d'assurer une gestion rigoureuse, équitable et transparente des fonds dédiés.

8.1 MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS

Les demandes d'aide financière seront traitées et analysées en continu lorsque les informations et les documents requis auront été fournis par le demandeur, et ce, en fonction de la disponibilité des sommes.

² Le 10% des autres dépenses admissibles doit provenir d'une contribution du milieu autre que gouvernementale ou municipale, par exemple un OBNL, une entreprise privée, une fondation philanthropique.

Le demandeur qui souhaite déposer un projet doit remplir le *Formulaire de dépôt de projet* en ligne, rassembler les documents requis et les faire parvenir par courriel à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Un délai de 90 jours, entre le dépôt de la demande et la réponse à celle-ci, pourrait être requis pour l'analyse et la sélection des projets.

8.2 ANALYSE ET SÉLECTION DES PROJETS

Les projets déposés seront évalués selon les critères suivants :

LE PROJET

- Le projet vise à lutter contre la pauvreté et/ou l'exclusion sociale
- L'objectif et les sous-objectifs du projet correspondent aux priorités du territoire
- Des partenaires sont impliqués et contribuent au projet (financières, humaines, matérielles)
- Le projet est stratégique et réalisable

CAPACITÉ DU PROMOTEUR ET DU MILIEU POUR LA RÉALISATION DU PROJET

- L'organisme promoteur assumera le leadership autour du projet, de manière concertée
- L'organisme promoteur est crédible, expérimenté

IMPACTS DU PROJET

- Les retombées attendues des sous-objectifs du projet visent l'atteinte éventuelle de changement social
- Le projet intègre des mécanismes d'évaluation qualitatifs et/ou quantitatifs
- Le projet est structurant³ il mobilise le milieu et des personnes visées

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Les étapes de réalisation des activités du projet sont cohérentes
- Le projet inclut une stratégie de promotion et de diffusion des résultats auprès des partenaires et/ou de la région

PÉRENNITÉ DU PROJET ET SES IMPACTS

- La volonté du milieu à favoriser la pérennité du projet ou ses impacts est présente
- Il existe un potentiel de financement récurrent des activités découlant du projet après la période de subvention.

Les modalités détaillées du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) vous seront fournies sur demande par les conseillers.ères en développement des communautés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

9. CONCLUSION

La réussite de ce plan repose sur la mobilisation continue des partenaires, la complémentarité des actions et la capacité du territoire à travailler collectivement afin d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables et de renforcer le développement social sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

³ Un projet structurant est une initiative durable qui transforme les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et agit sur les causes profondes en mobilisant les ressources du territoire.

ANNEXES



ANNEXE 1

INSTANCES DE CONCERTATION EXISTANTES

GROUPE	MISSION/OBJECTIFS
Table Action Santé l'Envolée Abitibi-Ouest <i>(en restructuration)</i>	<i>L'organisme ASAEQ sera dissout mais la concertation demeure. 4 comités ont été mis en place, en fonction des groupes d'âge.</i> • Mission : Agir et travailler ensemble afin de stimuler le potentiel des familles et des jeunes de 0 à 21 ans. • Vision : Réduire la vulnérabilité en unissant nos forces des partenaires solidaires pour des familles et des jeunes outillés dans une communauté engagée. • Priorités pour les prochaines années : ○ Saines habitudes de vie (incluant la santé mentale) ○ Valorisation de la réussite éducative ○ Développement des habiletés parentales
Table des aînés d'Abitibi-Ouest	• Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et ce, quel que soit leur milieu de vie.
Table pauvreté d'Abitibi-Ouest	• Favoriser la mobilisation, l'information sur les divers aspects touchant la pauvreté sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.
Table santé bien-être des hommes A-O	• Améliorer la condition de vie des Hommes • Émergence de projet pour réduire détresse psychologique (Travail de rang, SNP, Forum régional, création d'outils promotion et sensibilisation)
Table violences conjugales et violences à caractère sexuel	• Améliorer la condition féminine sur le territoire • Mettre en place des ressources et conditions pour réduire la violence
Table santé mentale d'Abitibi-Ouest	• La Table de concertation en santé mentale d'Abitibi-Ouest a pour mission de réunir les acteurs du milieu afin de travailler en complémentarité et en collaboration pour améliorer la qualité de vie des gens et de leur entourage aux prises avec ces problématiques.
Table de prévention et promotion des dépendances	• Favoriser la concertation des partenaires en ce qui a trait à la promotion de la santé et à la prévention des dépendances auprès de la population en s'assurant que l'offre régionale de service en dépendance soit offerte dans la MRC et ce à toutes les étapes du continuum. De plus, assurer l'actualisation des connaissances en ce qui a trait aux problématiques, aux besoins et à l'intervention auprès des groupes cibles et donner accès à des formations ciblées.

Comité itinérance	Le Comité itinérance de La Sarre a pour mission de mobiliser les partenaires du milieu afin de mieux comprendre, prévenir et répondre aux réalités de l'itinérance sur le territoire. Par une approche concertée, inclusive et adaptée aux besoins locaux, le comité favorise la coordination des actions, le partage d'expertise et le développement de solutions durables visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance, tout en contribuant à une cohabitation harmonieuse au sein de la communauté.
Comité logement (MRCAO)	Favoriser la mobilisation et la circulation d'information auprès des partenaires sur les divers aspects touchant la pénurie de logement sur le territoire de la MRC d'Abitibi- Ouest. Piste de solutions pour favoriser l'accès aux citoyens plus vulnérables par le biais de logement abordable.
Comité transport (MRCAO)	Concertation pour évaluer les besoins en transport et bonifier l'offre de services du transport collectif pour favoriser l'accès aux citoyens plus vulnérables.
Comité PFM MADA MRCAO	- Comité de suivi qui s'assure de l'élaboration des politiques et de leurs plans d'action, en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population. - Identifie les collaborations possibles qui favoriseraient la réalisation des actions.
Regroupement des organismes communautaires d'Abitibi-Ouest (ROCAO)	Travailler en concertation à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens(ennes) de la MRCAO.
La Grande Séduction	Mobilisation pour les soins de santé, attractivité du milieu, faciliter l'accueil de nouveaux professionnels par diverses actions.

ANNEXE 2

MATRICE DÉCISIONNELLE

PRIORITÉ 1 : Sécurité alimentaire					Commentaire et indications
MATRICE DÉCISIONNELLE					
CRITÈRES	MOYENS OU ACTIONS CONSIDÉRÉS				
	Nom action 1	Nom action 2	Nom action 3	Nom action 4	
Critère 1	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	
Critère 2	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	
Critère 3	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	Score : /5 Commentaires : 	
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	

ANNEXE 3

PLAN D'ACTION

PRIORITÉ 1 : Sécurité alimentaire PROJET 1.1 : Nom du projet					Commentaire et indications
<i>Objectif spécifique :</i> <i>Responsable :</i> <i>Collaborateurs :</i> <i>Budget total :</i> <i>Dates prévues de début et de fin :</i>					
DESCRIPTION DU LIVRABLE	BUDGET RÉSERVÉ	INDICATEURS	RÉSULTATS ATTENDUS (par rapport aux indicateurs)	ÉTAT D'AVANCEMENT / ÉTAPES PRÉVUES POUR L'ANNÉE À VENIR	

PRIORITÉ 1 : Sécurité alimentaire PROJET 1.2 : Nom du projet					Commentaire et indications
Objectif spécifique : Responsable : Collaborateurs : Budget total : Dates prévues de début et de fin :					
DESCRIPTION DU LIVRABLE	BUDGET RÉSERVÉ	INDICATEURS	RÉSULTATS ATTENDUS (par rapport aux indicateurs)	ÉTAT D'AVANCEMENT / ÉTAPES PRÉVUES POUR L'ANNÉE À VENIR	